

Initiatives ministérielles

toute une région que le projet de loi dont nous discutons maintenant.

Il ne s'agit pas tellement de savoir si le projet de loi C-98, sur la protection du revenu agricole, va protéger ou non la production dans notre pays, mais plutôt s'il protégera la ferme familiale au Canada. Je ne doute pas du tout que nous continuerons de produire des aliments au Canada. Nous avons certes les ressources pour le faire et le monde continuera d'avoir besoin d'aliments, cela ne fait aucun doute. Les Canadiens produiront donc des aliments.

La question est de savoir qui les produira. Seront-ce les exploitants de fermes familiales telles que nous les avons connues, c'est-à-dire les agriculteurs qui se transmettent la science agricole et la connaissance d'une parcelle de terre de génération en génération, ou seront-ce de grandes entreprises agricoles? C'est-à-dire un petit nombre de grandes entreprises où tout le monde travaille comme salarié sans aucun véritable engagement envers l'agriculture et la culture de la société agricole, celle des petites localités qui dépendent de l'activité agricole. Tout cela, qui fait tellement partie de la société canadienne, pourrait très bien disparaître.

J'estime pour ma part que ce sont à certains égards beaucoup de mes amis et de mes pairs qui sont balayés par la crise de l'agriculture que nous connaissons à l'heure actuelle. La vieille génération d'agriculteurs, celle de nos parents, qui se sont lancés en agriculture dans les années 1930, ont connu à la fin des années 1950 de graves difficultés qui ont été résolues à bien des égards par la décision du gouvernement Diefenbaker de vendre des céréales à l'Union soviétique et à la Chine. Ces mêmes gens ont connu les prix peu élevés et la vente difficile des céréales, à la fin des années 1960 et au début des années 1970, lorsque Trudeau leur demandait: «Pourquoi est-ce que je vendrais vos céréales?» Ces agriculteurs ont vécu ces années. Ceux qui s'en sont sortis s'en sortiront encore, mais ils prennent de l'âge.

Plus tard, dans les années 70, les prix étaient raisonnables, de sorte qu'un bon nombre de jeunes de toutes les collectivités, d'un bout à l'autre du Canada, sont revenus à l'industrie agricole, s'établissant sur des fermes avec leur famille pour s'adonner à l'agriculture. Ces gens, dont l'âge se situe aujourd'hui entre la fin de la trentaine et le début de la cinquantaine, sont pris à la gorge. Ils ignorent s'ils peuvent se lancer dans une récolte cette année. Ils se demandent s'il leur faudra déménager, si le mode de vie qu'ils ont choisi est disparu à jamais ou s'il vaudrait la peine de prendre leur mal en patience pen-

dant un an encore. Cette crise ne touche pas que des individus, mais aussi des collectivités et, en réalité, des régions entières. Un examen des chiffres explique pourquoi.

En 1980, le revenu agricole net au Canada s'établissait entre 4,5 et 5 milliards de dollars. Vers 1989-1990, il avait diminué pour s'établir à 3,2 milliards de dollars, même si l'inflation avait alors à peu près doublé le coût de production. Une autre baisse de 54 p. 100 l'a fait passer à deux milliards de dollars cette année. En Saskatchewan et au Manitoba, il n'y a pas eu de revenu agricole net global. Cela signifie que, sans l'aide gouvernementale, les familles agricoles de ces deux provinces n'auront pas de quoi vivre l'année prochaine. Malheureusement, à ces perspectives décourageantes pour les collectivités agricoles sont venues s'ajouter diverses mesures gouvernementales qui ont démoralisé ces collectivités et leur ont enlevé leur raison d'être. Mentionnons entre autres, la fermeture de bureaux de poste, l'abandon de services ferroviaires et, tout dernièrement, les réductions du financement partagé avec les provinces qui contribuent à miner le régime d'assurance-maladie et le système d'éducation.

• (1740)

Dans de nombreuses collectivités, le petit hôpital ou la petite école qui sont déjà en difficulté seront les premiers à disparaître à cause des réductions annoncées récemment par le gouvernement fédéral. La collectivité rurale s'en trouve encore plus affaiblie, et pas seulement moralement, parce qu'on supprime des emplois qui pouvaient apporter un supplément de revenu aux familles agricoles.

La législation dont nous sommes saisis, cette mesure habilitante portant sur le régime universel qui permet au gouvernement de conclure des ententes avec les provinces sur le régime universel et le CSRN, découle manifestement d'un long processus. Cela fait bien longtemps que les agriculteurs luttent, pour obtenir que soient mis en oeuvre des programmes gouvernementaux visant à protéger leurs revenus et leur mode de vie. Cela remonte aux années 1930, aux luttes pour l'assurance-récolte, pour la stabilisation concernant le grain et le reste.

Il est devenu apparent que bon nombre de ces programmes ne donnaient pas les résultats escomptés. On s'est rendu compte que trop de programmes spéciaux étaient encore nécessaires et c'est pourquoi l'ancien ministre de l'Agriculture, M. John Wise, a décidé, en 1985, de s'engager, au nom du gouvernement, à mettre en oeuvre un programme permanent à long terme. Cette décision a reçu un appui généralisé chez les agriculteurs